

## Base Élèves à la rentrée

<p>Si cela n'est pas déjà fait : <b><u>Création</u> des classes pour 2016-2017</b> <b><u>Admission</u> acceptée des nouveaux arrivants</b></p>	<p>Si vous avez dupliqué les classes de 2015-2016, vérifiez que les niveaux des élèves et les noms des enseignants sont corrects.</p>
<p><b><u>Admission définitive</u> des nouveaux élèves, après constat de leur présence effective dans l'école.</b></p>	<p>Cet enregistrement déclenche la procédure de vérification ou d'attribution de l'INE (Identifiant National de l'Élève). Si vous savez qu'un élève ne viendra pas, cochez <b><i>non admis</i></b> pour qu'il disparaisse de votre base.</p>
<p><b><u>Radiation</u> des élèves non présents à la rentrée.</b></p>	<p>La radiation de l'élève dans l'école de départ est indispensable pour permettre son admission définitive dans une autre école.</p>
<p><b><u>Mise à jour</u> de la carte d'identité de l'école : nom du directeur.</b></p>	<p>La mise à jour est nécessaire car le nom du directeur apparaît sur les certificats de radiation et de scolarité.</p>
<p><b><u>Répartition</u> : vérification de la répartition de TOUS les élèves dans les classes.</b></p>	<p>Seuls les élèves répartis ayant un INE sont comptabilisés dans le constat des effectifs. Il est donc important de vérifier leur répartition.</p>
<p><b><u>Constitution</u> du dossier administratif unique.</b></p>	<p>Les élèves ayant des fiches administratives en double voient leur admission définitive bloquée. Le directeur doit traiter ces dossiers pour permettre l'attribution de l'INE.</p>
<p><b><u>Vérification</u> du retour de l'INE.</b></p>	<p>Si les élèves n'ont pas d'INE attribué ou vérifié, ils ne pourront pas être comptabilisés dans le constat des effectifs.</p>
<p><b>Réalisation du <u>constat d'effectifs</u> à la demande du DASEN (courant septembre).</b></p>	<p>Tous les élèves admis définitifs, répartis et ayant eu un retour d'INE sont comptabilisés.</p>

**Contact :**

- De préférence par courrier électronique : [tice.hg9-hg1@ac-toulouse.fr](mailto:tice.hg9-hg1@ac-toulouse.fr)
- Par téléphone au **06.44.17.49.65** (pour les urgences)